

ASSEMBLÉE NATIONALE27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 339

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Verny et M. Fayssat

à l'amendement n° 30 de Mme Lebec

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase après le mot :

« publique »,

insérer les mots :

« dans un format accessible et compréhensible par le grand public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à assurer la transparence de l'étude pour tous les citoyens.